

Paris, le 15 septembre 2016

Monsieur Michel SAPIN  
Ministre des Finances et des Comptes  
Publics  
Ministère des Finances et des  
Comptes Publics  
139 rue de Bercy  
75012 Paris

**Objet :** Projet de loi de finances pour 2017 ou projet de loi de finances rectificative pour 2016. Handicaps fiscaux et sociaux du privé non lucratif sanitaire, social et médico-social. Crédit d'Impôt pour l'Action Solidaire (CIAS). Déclarations du Premier ministre le 24 août 2016.

Monsieur le Ministre,

L'APAJH, la CNAPE, la Croix-Rouge française, la FEHAP, la FNARS, l'UNAPEI, UNICANCER et l'UNIOPSS représentent plusieurs milliers d'établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs maillant tous les territoires, au service des personnes malades, des personnes handicapées et des personnes âgées, ainsi que de nos concitoyens en situation de précarité.

Pour assumer ces missions de service public et d'intérêt général, ces associations, fondations et unions mutualistes, ainsi que les centres de lutte contre le cancer, mobilisent près d'un million de salariés et autant de bénévoles, organisant l'engagement de nos concitoyens dans du bénévolat de gouvernance et d'accompagnement.

Comme vous le savez, nos huit organisations se sont mobilisées ensemble depuis quatre ans en vue à la fois :

- de démontrer les handicaps fiscaux et sociaux qui pèsent sur leurs activités, leurs emplois et leurs investissements, en comparaison des soutiens ou exonérations dont bénéficient les structures publiques d'une part et les entreprises de statut commercial d'autre part ;
- de proposer une solution compensatoire équilibrée, appuyée sur une réduction de la taxe sur les salaires que nos adhérents acquittent, impôt particulièrement élevé pour des masses salariales importantes en proportion des charges, et qui a le très fort inconvénient de jouer contre l'emploi et de ne pas s'estomper en cas de difficultés économiques, à la différence de l'imposition des bénéficiaires.

Nos huit organisations nationales de référence du champ sanitaire, social et médico-social privé non lucratif ont pris connaissance avec le plus grand intérêt des déclarations du Premier ministre le 24 août dans l'Express, pour une « mesure spécifique » en direction du secteur privé non lucratif dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, annonce relayée par plusieurs grands quotidiens.

C'est dans ce contexte que nos huit organisations sollicitent de votre part un rendez-vous pour nous entretenir des termes et modalités de cette mesure, et vous présenter nos analyses et propositions.

En effet, il est important que la mesure se situe à un niveau similaire aux handicaps sociaux et fiscaux constatés et à compenser pour le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif, au regard des conditions fiscales et sociales faites au secteur public ou au secteur privé de statut commercial, soit à hauteur de 6 à 7 % des rémunérations, dans la limite de 2,5 fois le SMIC.

Plus fondamentalement, nous vous proposons de considérer que, bien loin de représenter simplement des milliers d'institutions plus que centenaires, 115 ans après la Loi de 1901 sur les associations (ou de 1908 en Alsace-Moselle), ou 130 ans après l'essor des institutions mutualistes et des fondations sous l'impulsion du prestige de celle portée par Louis Pasteur, le privé non lucratif est un secteur résolument moderne, qui apporte des solutions aux problèmes et tensions sociales et culturelles de notre pays. Ce secteur représente une manière de concevoir et de développer des politiques publiques qui présente l'intérêt d'impliquer nos concitoyens, et de renouveler leurs liens avec les décideurs publics, en sachant mobiliser les formidables capacités de la société civile, en désirs d'engagement, en compétences de haut niveau et en esprit de responsabilité.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à ce courrier et nous nous tenons à votre disposition, pour convenir d'un rendez-vous dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Louis GARCIA



Président de la Fédération des APAJH

Daniel CADOUX



Président de la CNAPE

Jean-Jacques ELEDJAM



Président de la Croix-Rouge Française

Antoine DUBOUT



Président de la FEHAP

Louis GALLOIS



Président de la FNARS

Christel PRADO



Président de l'UNAPEI

Patrick VIENS



Président d'UNICANCER

Patrick DOUTRELIGNE



Président de l'UNIOCSS